



ELEVES ENTRANT AU  
Lycée Jean-Baptiste POQUELIN en  
**2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique et  
Professionnelle**



Bonjour,

Vous avez été affecté au Lycée Jean Baptiste Poquelin et nous sommes ravis de vous accueillir au sein de notre beau lycée.

Deux étapes sont encore à franchir pour valider définitivement votre inscription:

- 1- Vous connecter via les téléservices pour accepter cette affectation, comme le collègue vous l'a indiqué.
- 2- Télécharger les différents documents joints à ce message, les compléter, préparer les pièces demandées et venir au lycée, **samedi 3 juillet**, en respectant les créneaux définis pour valider définitivement votre inscription.

Voici ci-dessous la liste des documents que vous devrez rapporter **samedi 3 juillet** prochain par ordre alphabétique :

nom commençant par la lettre **A à M à 8h30**

nom commençant par la lettre **N à Z à 10h.**

- Fiche d'affectation AFFELNET que vous récupérer via les téléservices ou via votre collègue
- Fiche d'inscription 2021/2022 téléchargée depuis le site du lycée - <http://www.lycee-jbpoquelin.fr> - et dûment complétée en collant une photo d'identité récente **collée**
- Un RIB
- Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- EXEAT (fourni par votre établissement d'origine)
- les bulletins scolaires de l'année 2020/2021
- Une photo supplémentaire récente d'identité avec le nom et le prénom de l'élève au dos qui servira à établir votre carte d'accès au lycée
- l'attestation de restauration ou du quotient familial de la CAF ou le document sur : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)
- Un chèque de 80€ à l'ordre de **l'agent comptable du lycée Poquelin** pour ouvrir le compte de demi-pension et qui sera encaissé mi-septembre 2021.

A très bientôt.

La Direction